

Paysages &  
Environnement  
Formation courte



## INTERVENANT

Référent du stage  
formateur :  
Bruno NICOLET

## DURÉE, DATE(S) ET LIEU

- 1 jour (7h)
- 9h-12h / 13h-17h

## ACCESSIBILITÉ

Dispositif de formation accessible à un public en situation de handicap (contacter votre centre de formation)

# CERTIFICAT INDIVIDUEL À L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES « DÉCIDEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE À AGRÉMENT »



## OBJECTIFS

- Maîtriser la réglementation relative aux produits phytopharmaceutiques et à leur utilisation
- Savoir prendre des décisions sur la manipulation de produits phytopharmaceutiques
- Savoir identifier et prévenir les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur l'environnement, sur sa santé et celle des personnes de son entourage
- Savoir réagir face aux situations d'exposition aux produits
- Connaître les techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

## PUBLIC, PRÉ-REQUIS ET INSCRIPTION

- Public : toute personne ayant une activité de conseil sur le choix et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques
- Pré-requis : Avoir une activité professionnelle nécessitant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques
- Inscription : signature d'une convention
- Accessibilité handicap

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques, d'exposés et d'exemples pratiques : les exemples pour aborder l'aspect réglementaire des produits phytopharmaceutiques ainsi que les risques vis-à-vis de la santé et de l'environnement seront adaptés aux caractéristiques et au contexte de la région
- Formation animée avec des supports pédagogiques tels que : diaporama, vidéos (cas de contaminations si moyens de protection non appropriés, témoignages de personnes contaminées, techniques alternatives en ZNA), lecture d'étiquettes de produits phytopharmaceutiques, études de cas pratiques et exercices de mises en situation et de réflexion
- Remise d'un document de synthèse sous format papier à chaque participant et conservé par les participants à l'issue de la formation



# PROGRAMME

## Accueil, présentation de la formation, tour de table, attentes des stagiaires Réglementation et la sécurité environnementale (2 heures)

- Lois Grenelle 1 et 2, plan Ecophyto
- Définitions : agrément, certificat individuel, certification d'entreprise
- Réglementation spécifique à l'activité du secteur
- Risques et dangerosité pour l'environnement
- Vérification des connaissances par évaluation formative collective et correction

## Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public (3 heures)

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Dangerosité et situations d'exposition aux dangers
- Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers
- Principales mesures de protection, de prévention
- Conduite à tenir en cas d'accident et mesures d'alerte
- Vérification des connaissances par évaluation formative collective et correction

## Réduction de l'usage, méthodes alternatives (2 heure)

- Techniques alternatives à l'usage des produits phytopharmaceutiques
- Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels
- Techniques de lutte intégrée
- Vérification des connaissances par évaluation formative collective et correction

### Modalité de suivi d'évaluation :-

- Mode d'évaluation : Vérification des connaissances par évaluation formative collective et correction
- Attestation de suivi de formation permettant le renouvellement du Certificat individuel pour l'activité « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément », valable 5 ans et délivré par la DRAAF
- Bilan de la formation et évaluation de la satisfaction des stagiaires

## CONTACTS

**AGRICAMPUS RODEZ LA ROQUE**  
Formation Professionnelle continue et d'apprentissage  
Route d'Espalion - CS 73355 ONET-LE-CHÂTEAU  
12033 Rodez CEDEX 9

05 65 77 75 03  
cfppa.rodez@educagri.fr

